



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N°1192-19
DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN HIVERNAL DE CERTAINES RUES PRIVÉES

ATTENDU QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., C. c-47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1);

ATTENDU QUE la Municipalité accepte d'entretenir et de prendre en charge certaines voies privées de circulation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires ou occupants riverains des rues suivantes :

- 453^e Avenue;
- 454^e Avenue (partie);
- 505^e Avenue;
- 506^e Avenue;
- rue Lecot

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 10 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

La Municipalité prend en charge l'entretien des chemins privés mentionnés à l'**Annexe A**, selon les modalités suivantes :

453^e avenue

Connu sous le nom de 453^e Avenue, laquelle est située sur le lot 3 002 090, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 105 mètres à partir de l'intersection de la rue Lamoureux.

Une section de la 454^e Avenue

Connu sous le nom de 454^e Avenue, laquelle est située sur les lots 3 002 086, 3 443 681 ptie et 2 767 075 ptie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 160 mètres à partir de l'intersection de la rue Lamoureux.

505^e Avenue et 506^e Avenue

Connu sous le nom de la 505^e Avenue, laquelle est située sur le lot 3 063 465 ptie et la 506^e Avenue, laquelle est située sur le lot 3 063 533 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 228 mètres à partir de l'intersection du chemin du Lac des Sources.

Cet entretien inclut l'enlèvement de la neige ainsi que le sablage pour la saison hivernale 2019-2020 et inclut en plus pour la section de la 454^e Avenue le service de nivelage de la route pour la saison estivale 2020.

La prise en charge de l'entretien par la Municipalité prend fin avec le contrat 923-19, pour la saison 2019-2020 pour le déneigement et le sablage et au mois d'octobre 2020 pour les activités de nivelage.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement à l'entretien des chemins, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, pour la saison 2019-2020, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur la rue, une compensation telle que définie à l'annexe A.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement au déneigement, au sablage et aux travaux de nivelage de la rue par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Détail des coûts (taxes nettes incluses)

Déneigement et sablage :	8 190,00 \$ / km
Abrasifs :	2 755,00 \$ / km
Nivelage de la 454 ^e Avenue (à deux reprises) :	400,00 \$



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 2

Conformément au contrat n°936-19, article 14 du cahier des charges générales, les routes précédemment mentionnées sont ajoutées à la liste des rues à entretenir, pour la saison 2019-2020, pour les longueurs suivantes :

453 ^e Avenue	105 mètres
454 ^e Avenue	160 mètres
505 ^e Avenue et 506 ^e Avenue	228 mètres

ARTICLE 3

La Municipalité prend en charge l'entretien du chemin privé mentionné à l'**Annexe B**, selon les modalités suivantes :

Rue Lecot

Connue sous le nom de la rue Lecot, laquelle est située sur le lot 5 031 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 220 mètres à partir de l'intersection de la rue de la Falaise.

Cet entretien inclut l'enlèvement de la neige ainsi que le sablage pour la saison hivernale 2019-2020 et le service de nivelage de la route pour la saison estivale 2020.

La prise en charge de l'entretien par la Municipalité prend fin avec le contrat n°819-15, pour la saison 2019-2020 pour le déneigement et le sablage et au mois d'octobre 2020 pour les activités de nivelage.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement à l'entretien du chemin, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, pour la saison 2019-2020, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur la rue, une compensation telle que définie ci-dessous.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement au déneigement, au sablage et aux travaux de nivelage de la rue par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Détail des coûts (taxes nettes incluses)

Déneigement et sablage :	5 775,00 \$ / km
Abrasifs :	2 755,00 \$ / km
Nivelage de la rue (à trois reprises) :	500,00 \$

ARTICLE 4

Conformément au contrat n°819-15, article 14 du cahier des charges générales, la route citée précédemment est ajoutée à la liste des rues à entretenir pour la saison 2019-2020, pour les longueurs suivantes :

Rue Lecot	220 mètres
-----------	------------

ARTICLE 5

La Municipalité de Saint-Hippolyte se dégage de toute responsabilité en regard des dommages que pourrait subir la structure des chemins décrits ci-haut des suites de l'opération de déneigement et de sablage effectuée en conformité avec le présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement abroge le règlement n°1184-19.

ADOPTÉ

Bruno Laroche, maire

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion :	2019-12-348	10 décembre 2019
Dépôt du projet de règlement :	2019-12-348	10 décembre 2019
Adoption du règlement :	2020-01-016	21 janvier 2020
Avis public d'entrée en vigueur :		22 janvier 2020



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE A

Matricule	Adresse	Rue
6388-15-1629	5-7	453 ^e Avenue
6388-15-2864	9	453 ^e Avenue
6388-25-0100	8	453 ^e Avenue
6388-03-1342	24	454 ^e Avenue
6388-03-3718	28	454 ^e Avenue
6388-03-5073	27	454 ^e Avenue
6388-03-7012	36	454 ^e Avenue
6388-13-0548	40	454 ^e Avenue
6290-44-2766	26	505 ^e Avenue
6290-44-3237	24	505 ^e Avenue
6290-65-8041	27	505 ^e Avenue
6290-43-8570	466	506 ^e Avenue
6290-53-1576	470	506 ^e Avenue
6290-43-9311	8	du Lac-des-Sources
6290-53-1810	10	du Lac-des-Sources
6388-13-2467	27	Lamoureux



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE B

Matricule	Adresse	Rue
6583-97-0621	5	Lecot
6583-97-9336	8	Lecot
6683-07-2092	12	Lecot
6683-08-6963	16	Lecot
6683-09-3802	-	Lecot